



LA MAIRE

MAIRIE LE COUDRAY-MONTCEAUX

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026/56

(Services techniques)

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
CHEMIN DE LA JUSTICE**

La Maire de la Commune du Coudray-Montceaux,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise FORET ILE DE FRANCE (4 rue Ambroise Croizat – 91130 Ris-Orangis) concernant l'élagage de végétaux le long du Chemin de la Justice,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre la réalisation de l'élagage,

ARRÊTE

Article 1 : Pour les besoins des travaux prévus du 15 juin au 16 juin 2026 :

Le Chemin de la Justice sera fermé de l'intersection Avenue du Coudray/Chemin de la Justice et de la RN7/Chemin de la Justice.

Des dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation des véhicules.

Article 2 : L'affichage des arrêtés municipaux est interdit sur le mobilier urbain (éclairage public, feux tricolores, potelets ...).

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par affichage sur les panneaux, barrières et balisages disposés aux endroits convenables par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à la Gendarmerie de Mennecy et au service de la Police Municipale, lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait au Coudray-Montceaux, le 12 juin 2026.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié le

Madame Aurélie GROS
Maire du Coudray-Montceaux
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération
Conseillère régionale d'Ile-de-France